

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?

Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de *Pontificalis Romani* INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968 ?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)

samedi 19 août 2006

Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>.

L'esbrouffe de l'abbé de Tanoüarn et de Santogrossi démasquée

Le Comité international *Rore Sanctifica* réfute le texte d'*Objections* qui prétend fallacieusement avoir réfuté la démonstration de l'invalidité sacramentelle du nouveau rite conciliaire de consécration épiscopale (18 juin 1968)

[TEXTE DE LA REFUTATION TELECHARGEABLE EN PDF DEPUIS ICI](#)

<http://www.virgo-maria.org/page0.htm>

Lorsque le texte d'**Ansgar Santogrossi**, un bénédictin conciliaire a paru dans le numéro 6 de la revue *Objections*, sous le titre « **Réponse à l'abbé Cekada** », l'abbé de Tanoüarn co-signataire de cet article de cinq pages, et éditeur de cette revue, s'est répandu complaisamment sur les médias de la Tradition pour prétendre à bon compte, devant un public de fidèles peu averti de ces questions et aisé à abuser, avoir réfuté de manière décisive la démonstration de l'invalidité sacramentelle intrinsèque de la consécration épiscopale conciliaire, promulguée le 18 juin 1968 par Montini-Paul VI, que l'abbé Cekada, professeur de théologie et de liturgie, avait publié le 25 mars 2006 sous le titre « **Absolument Nul et Entièrement Vain** »¹.

Ce bénédictin, spécialiste de Dun Scot est édité par l'abbé Celier (Clovis, 2002) et promu par l'abbé Barthe qui a préfacé son récent livre sur l'œcuménisme. Santogrossi a

¹

http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2006/RORE-2006-04-26-FR-Cekada-Absolument_nul_et_entierement_vain.pdf

également donné une conférence² au Centre Saint-Paul de l'abbé de Tanoüarn, en janvier 2006.

Lorsque nous avons consulté le Comité international *Rore Sanctifica* (CIRS) sur ce texte de Santogrossi, un représentant du Comité nous avait fait part de sa consternation devant la médiocrité tant théologique qu'intellectuelle de ce texte.

Sur le sujet, la *Notitia IV*³ est parue en juillet et apporte beaucoup d'éclaircissements de fond sur la question théologique de la nouvelle pseudo « *forme sacramentelle* » épiscopale conciliaire, et ce texte semblait aux membres du CIRS suffisant par lui-même en sus des travaux déjà effectués.

Ce n'est que pour répondre à la demande insistante de plusieurs fidèles qui souhaitaient disposer d'un argumentaire précis, et aussi en raison de la campagne médiatique menée par l'abbé de Tanoüarn sur ce texte, abusant les fidèles peu avertis de ces questions, que le CIRS s'est décidé de produire son expertise sur ce texte qu'il vient de nous adresser et que nous sommes heureux de publier aujourd'hui.

Voici comment l'abbé de Tanoüarn introduisait ce texte de Santogrossi dans le n°6 d'*Objections*⁴, paru dans les derniers jours du mois de juin, en ne tarissant pas d'éloges à son égard :

**« REPONSE A L'ABBE CEKADA SUR LA VALIDITE DU NOUVEAU RITE
D'ORDINATION EPISCOPALE**

Moyen court pour "prouver" la vacance du Siège de Rome, proposé dans le livre anonyme Rore sanctifica : le nouveau rite des ordinations épiscopales est invalide. L'abbé Ratzinger ayant été sacré archevêque de Munich selon ce rite nouveau en 1977, il n'est pas validement évêque. Il n'est donc pas non plus évêque de Rome et donc pas pape. Dans ce moyen court, le sédévacantisme dévoile sa vraie nature : l'ecclésiovacantisme. Il n'y aura bientôt plus de prêtres validement ordonnés par des évêques validement sacrés, que ceux qui auront été ordonnés par un des rares évêques sacrés "à l'ancienne". La logique est imparable et la folie assurée. L'absurdité de la situation engendrée par une telle théorie devrait suffire à la disqualifier.

Mais certains catholiques se laissent prendre aux apparences de la démonstration "sérieuse" produite par l'abbé Cekada. Il importait de montrer que cette démonstration n'en est pas une, ou que si l'on adopte les critères sémantiques ultra-rigides de l'abbé, les ordinations sacerdotales selon le rite latin traditionnel sont invalides depuis la nuit des temps. Avec une grande rigueur et une vraie charité ecclésiale, sans jamais se départir de la plus stricte objectivité, le frère Ansgar Santogrossi, spécialiste de Duns Scot et auteur récent d'un livre sur les illusions de l'œcuménisme moderne, entreprend de démontrer son erreur à l'abbé Cekada. Il nous offre en même temps une magnifique méditation sur l'épiscopat.

Ce texte constitue aujourd'hui une véritable référence dans les débats qui agitent l'Eglise catholique, écartelée entre sa Tradition et la praxis nouvelle que des pasteurs insoucients tentent de lui imposer depuis près de quarante ans ».

Guillaume de Tanoüarn »

Puis le numéro 281 de juillet-août 2006 du *Mascaret* fait mention, sous la plume de l'abbé Laguérie, de sa crainte de la diffusion au sein de la FSSPX de la connaissance des **FAITS**

² <http://cccsp.free.fr/programme.htm> - Jeudi 26 janvier "Oecuménisme - le prix de l'unité", par le frère Ansgar Santogrossi O.S.B. (auteur d'un récent ouvrage: "*Vers quelle unité ? un oecuménisme en quête de cohérence*", aux Editions Hora Decima)

³ <http://rore-sanctifica.org>

⁴ <http://revue.objections.free.fr/>

incontestables, et désormais constatables par quiconque, publiés par le CIRS, **FAITS qui établissent publiquement l'invalidité sacramentelle intrinsèque certaine** du nouveau rite de consécration épiscopale conciliaire au regard des normes irréfutables et infaillibles du Magistère catholique sur les sacrements, supposées connues de tout catholique :

« Par delà les querelles intestines non apaisées, à l'heure où d'aucuns dans la FSSPX accusent ouvertement le pape d'hérésie et caressent la thèse apocalyptique de l'invalidité de l'épiscopat dans le nouveau rite du pontifical de 1968 – dernier rempart furieux de ce qui n'est plus du sédévacantisme mais de l'ecclésiologie-vacantisme –, Mgr Fellay saura-t-il imposer une ligne claire, cohérente, sage et doctrinalement fondée ? La tâche est écrasante. Nous l'y aiderons sincèrement de nos prières et de nos travaux, comme nous l'avons toujours fait, qu'il le sache.

Abbé Philippe Laguérie »

L'abbé Laguérie qui fut expulsé par Mgr Fellay hors de la FSSPX il y a deux ans, en septembre 2004, est devenu aujourd'hui, face aux travaux de *Rore Sanctifica*, l'un des plus fidèles soutiens de celui qu'il n'a cessé d'attaquer !

Il faut croire que la mise au jour du crime clérical inouï de 1968 contre l'épiscopat catholique et la succession apostolique, dérange beaucoup et commence à semer la panique parmi des clercs qui viennent de faire acte d'allégeance à l'abbé Ratzinger.

Dans le même numéro du *Mascaret* (rubrique « **L'écho du parvis** »), un certain Bertrand Le Noac'h (pseudonyme de l'abbé de Tanoüarn ?) se confondait à nouveau en éloges dithyrambiques sur le texte de Santogrossi :

*« L'étude sur le rite de consécration des évêques portée à la connaissance du public par l'abbé Cekada, professeur de théologie et de liturgie au séminaire de la Très Sainte Trinité de Brooksville en Floride, « **Absolutely nul and utterly void** », c'est-à-dire « **absolument nulles et entièrement vaines** », est des plus intéressantes, qu'on en juge. Pour l'abbé, les sacres épiscopaux conférés dans l'Eglise latine depuis le 18 juin 1968 sont frappés d'une nullité absolue, en conséquence tous les prêtres ordonnés par ces évêques ne sont pas validement ordonnés. Conséquence ultime les sacrements conférés par ces prêtres ne sont pas valides. On peut dire qu'à l'heure actuelle il n'y a plus d'évêques dans l'Eglise Latine, ni guère de prêtres, ni confirmation, ni absolution, ni eucharistie, ni extrême onction. Ne subsistent que le mariage et le baptême. **Un champ de ruine tel qu'on peut se demander si les portes de l'enfer n'ont pas prévalu.***

*Ce bon abbé manque singulièrement d'audace, car s'il voulait bien appliquer la théorie de la signification univoque, telle qu'il l'exprime, aux ordinations des diacres et des prêtres suivant le rite anciennement en vigueur, **il arriverait inmanquablement à la conclusion qu'il n'y a eu aucun prêtre validement ordonné depuis au bas mot dix sept siècle dans l'Eglise latine.***

Quand une théorie, pour aussi brillante qu'elle soit, conduit à des absurdités telles qu'un enfant de dix ans, son petit catéchisme en main, les écarterait instantanément, il convient de se débarrasser de tout ce fatras intellectuel. L'enfant se montre alors bien meilleur théologien que le savant qui déraisonne.

Pour ceux qui se laisseraient troubler par de tels arguments, le frère Ansgar Santogrossi se charge dans le dernier numéro d'Objections (le site d'Objections) d'en démontrer l'inanité. Si l'abbé Cekada s'est ainsi fourvoyé c'est que tout attaché au sédévacantisme, il pouvait ainsi laisser entendre que Benoît XVI n'était pas l'Evêque de Rome, et donc qu'il n'était pas Pape.

Ainsi le baiser mortel du *sédévacantisme*, conduit bien vite à un étrange *ecclésio-vacantisme*, prélude au *théovacantisme*.

Bertrand Le Noac'h »

Dans leur constante mise au pinacle du bénédictin conciliaire, certaines figures de la mouvance des « *mutins* » ou du camp du ralliement (abbé Barthe, abbé Celier, abbé de Tanoüarn, abbé Laguérie) aurait cependant dû faire montre de plus de prudence. Aux Etats-Unis, en effet, il paraîtrait que l'objet de leurs transports d'admiration frénétique, le Frère Ansgar Santogrossi, défraie la chronique puisqu'un journaliste s'est fait le relais dans un reportage⁵ des propos d'une jeune américaine, Cameo Garrett, et de ses relations sentimentales avec ce moine bénédictin au monastère de Mount-Angel. Mais, quoiqu'il en soit, laissons cette affaire déplaisante qui reste étrangère au débat.

Commençons par citer ce que dit le CIRS au sujet de l'oxymore de l' « Ecclesiovacantisme »

« Il est un autre point de l'article d'« Objections » qui nous stupéfie : Comment peut-on, face à la Bulle de Paul IV Cum ex Apostolatum Officio, lequel déclare pourtant infailliblement lui-même qu'aucun hérétique ne saurait être Pape, parler d'« Ecclésiovacantisme » (?) ? C'est pour nous une énigme. Ou alors Paul IV était-il lui-même un Ecclésiovacantiste? Peut-être se pourrait-il bien que ce Pape fut lui-même le père de l'„Hérésie“ du Sédévacantisme et que le Saint Siège était vacant à l'époque de Paul IV ?

En fait ce néologisme, un oxymore⁶ pour être précis, serait la dernière invention de l'abbé de Tanoüarn, terrifié devant les FAITS désormais mis à nus sous les yeux des fidèles, clercs et laïcs de la Tradition, chaque jours plus nombreux, à propos du complot clérical qui a débouché sur le crime inouï perpétré le 18 juin 1968 contre l'épiscopat catholique et la succession apostolique de rite latin de la promulgation par la pseudo « Constitution Apostolique » mensongère Pontificalis Romani de Montini-

⁵ <http://cameo-cameo.blogspot.com/> et <http://www.wweek.com/story.php?story=3459>

⁶ <http://fr.wikipedia.org/wiki/Oxymore>

« On nomme oxymore (parfois oxymoron) une figure de rhétorique où deux mots désignant des réalités contradictoires ou fortement contrastées sont étroitement liées par la syntaxe. En exprimant ce qui est inconcevable, le poète crée ainsi une nouvelle réalité poétique qui suscite un effet de surprise.

Si certains oxymores (voir les exemples cités plus bas) ont été imaginés pour attirer l'attention du lecteur ou de l'auditeur, d'autres le sont pour créer une catégorie verbale décrivant une réalité qui ne possède pas de nom spécifique. Ce sont les oxymores discrets : étant entrés dans le langage courant, ils sont peu remarqués en tant que tels.

Ainsi les noms composés tels que clair-obscur (de l'italien chiaro oscuro) ou aigre-doux, doux-amer, sont nés de l'application de ce procédé.

Le terme oxymoron provient du grec ὀξύμωρος :oxumôron (de ὀξύς :oxus « aigu, pénétrant » et μωρός : môros, « émoussé, sot »).

Exemples :

« Je sais que c'est la coutume / D'adorer ces nains géants. », Victor Hugo

« Cette obscure clarté qui tombe des étoiles. », Pierre Corneille

« Candide [...] se cacha du mieux qu'il put pendant cette boucherie héroïque », Voltaire

« Je la comparerais à un soleil noir, si l'on pouvait concevoir un astre noir versant la lumière et le bonheur », Baudelaire

« Un silence assourdissant ».

« Plus de goût moins de sucre » Lipton (nouvel Ice Tea).

Exemple particulièrement sophistiqué :

« Une chute sans gravité » »

Paul VI d'une fausse consécration épiscopale qui, à dessein, soit sacramentellement invalide.

*La simple dénonciation de ces FAITS jusqu'alors largement inconnus, lesquels peuvent être à présent vérifiés et contrôlés par quiconque, est désignée désormais sous l'étiquette infâmante du terme proprement absurde d'« **Ecclésiovacantisme** » par l'abbé de Tanoüarn. »*

Et le CIRS reprend ce que nous avons déjà écrit⁷ le 20 juillet sur ce sujet :

« En effet, contrairement au terme *sedevacantisme* (l'Eglise est en situation de *sede vacans* lors de la mort d'un pontife légitime)⁸, ce terme d'*ecclésiovacantisme* est une absurdité anti-théologique. L'Eglise, contrairement au Siège apostolique, ne peut être vacante. Nous savons que les Portes de l'Enfer n'auront jamais le dernier mot contre elle (ce qui se traduit par 'ne prévaudront pas')⁹ et cela sans même avoir à rentrer dans le développement de la doctrine sur le Corps mystique de l'Eglise.

*Le terme **ecclésio-vacantisme** n'a donc pas plus de sens que : un rond carré, un triangle rectangulaire...*

L'abbé de Tanoüarn, emploie tout simplement une méthode bien connue : face à un problème effrayant qui le déstabilise, il créé et utilise un terme court, si absurde soit-il, et tout en faisant un appel implicite à des tendances de paresse et de lâcheté qu'il espère trouverchez ses auditeurs, il voudrait faire en sorte que ce terme deviennent chez eux un réflexe qui les dispense de réfléchir et d'étudier sérieusement la question. Ainsi l'abbé G. de T. a bien retenu ce procédé trotskiste en inventant le terme absurde d'« **Ecclésiovacantisme** » pour interdire l'étude sérieuse du crime clérical inouï et secret qui a consisté dans l'invention d'une pseudo « consécration » épiscopale conciliaire sacramentellement absolument invalide et promulguée le 18 juin 1968 par la « Constitution Apostolique » Pontificalis Romani, **texte mensonger et trompeur de Montini-Paul VI.**

*Par contre si le terme **sédé-vacantisme** garde un sens théologique dans le langage de l'Eglise, nous préférons rappeler la formule¹⁰ très claire de la Très sainte Vierge Marie : **L'Eglise est éclipsée.***

Ainsi pour conclure notre analyse, nous voyons combien les conséquences des erreurs sur la conception de l'Eglise et de son infaillibilité sont déjà bien avancées. »

L'analyse de l'article du nouveau théologien de la revue *Objections* révèle qu'il ne s'agit que d'un échafaudage de sophismes, s'apparentant à une véritable farce intellectuelle, qui fait apparaître cette opération pour ce qu'elle est en réalité : **une provocation médiatique destinée à abuser à bon compte les fidèles, et les dissuader d'étudier sérieusement cette question de l'invalidité sacramentelle des sacres épiscopaux conciliaires vitale pour leurs salut et celui de leurs familles.**

⁷ http://www.virgo-maria.org/articles_HTML/2006/007_2006/VM-2006-07-20/VM-2006-07-20-1-00-Le_plan_Tanouarn_Celier_pour_diriger_la_FSSPX.htm

⁸ qui possède bien une signification théologique réelle

⁹ « ***Non praevalerunt portae infernorum*** »

¹⁰ A la Salette en 1846 et qui, en l'occurrence est beaucoup plus exacte

Le 5 juillet 2006, l'abbé Cekada a d'ailleurs jeté une sentence très sévère sur ce type de pseudo-travaux :

« (...) *Quelques commentaires de la part du Fr. Pierre-Marie dans son pamphlet et du Frère Ansgar Santogrossi dans la revue 'Objections', sans avoir ni l'un ni l'autre effectué de recherches sérieuses sur les principes fondamentaux de la théologie sacramentelle, c'est là tout ce que les défenseurs du nouveau rite peuvent produire !*

Je pense que nous sommes donc désormais fondés à affirmer que nous avons gagné sur le plan intellectuel le débat sur cette question.

Il demeure encore, bien sûr, de faire connaître au public nos conclusions." Abbé Cekada

Vous pourrez lire la citation complète de la lettre de l'abbé Cekada à la fin du document ci-joint du CIRS qui traite enfin comme il convient ce poulet des deux compères, le Frère Santogrossi o.s.b. et l'abbé de Tanoüarn.

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

Extrait de la réponse de *Rore Sanctifica* - Résumé de la réfutation de l'article cossigné par Santogrossi et l'abbé de Tanoüarn

Auteur bénédictin conciliaire moderniste, édité par l'abbé Celier et promu par l'abbé Barthe, Ansgar Santogrossi cosigne avec l'abbé de Tanoüarn dans le numéro 6 de la revue *Objections* (datée juin 2006, mais publiée en fait dans les derniers jours du mois de juin 2006), un article sans crédibilité, intitulé « *Réponse à l'abbé Cekada* ».

Ce texte est présenté comme une « *véritable référence* » et il prétend réfuter la démonstration de l'invalidité sacramentelle du nouveau rite de consécration épiscopale (*Pontiificalis Romani*, 1968) qui a été apportée par l'abbé Cekada le 25 mars 2006 dans son étude : « *Absolument nul et entièrement vain* ». ¹¹

Ce texte d'Ansgar Santogrossi s'avère manquer de la rigueur intellectuelle et théologique la plus élémentaire. Nous remarquons l'absence totale de références à une littérature spécialisée, au Magistère ou aux manuels usuels de théologie ou de dogmatique.

De plus Santogrossi, piètre théologien, ignore visiblement toute distinction entre pouvoir de l'Ordre conféré (*potestas ordinis* associée au caractère de nature ontologique conférés *ex opere operato* par le sacrement des Saints Ordres catholiques), et la grâce sacramentelle (*gratia ordinis*).

Premier argument réfuté : nous démontrons que contrairement aux allégations de Santogrossi, les critères d'univocité de Pie XII (1947) s'appliquent bel et bien aux formes sacramentelles traditionnelles du diaconat et du presbytérat.

Santogrossi affirme témérairement l'insuffisance du terme « *presbytérat* » dans la forme sacramentelle traditionnelle de la Prêtrise (Pie XII) qui, selon lui, signifierait le terme profane d'« Ancien » et ignorerait les pouvoirs sacramentels liés à la prêtrise.

¹¹ <http://www.rore-sanctifica.org>

Le sens catholique implicite de ‘*presbyterat*’, reçu de manière immémoriale dans le sacrement des Saints Ordres catholique par l’enseignement de l’Eglise, est présenté arbitrairement par Santogrossi comme devant faire l’objet d’une formulation explicite et externe.

Ce faux argument protestant de Santogrossi est contredit par la Bible Alioli : « *presbyteros* » signifie bien le pouvoir de consacrer (Concile de Trente) et non seulement le sens profane d’« l’Ancien ».

Cette négation du sens implicite de ‘*presbytérat*’ par Santogrossi a déjà été réfutée dès 1898 par les évêques catholiques Anglais opposés aux Anglicans. D’ailleurs, les expressions liturgiques (*presbyteros*, *ministerium*, etc) doivent être prises dans le sens de la Tradition de l’Eglise et non pas dans leur sens étymologique seul, c’est-à-dire selon le sens même des « paroles que l’Eglise accepte et emploie comme telles. » dans le sacrement des Saints Ordres catholiques (Pie XII, *Sacramentum Ordinis*, 1947. Or, de surcroît le rite latin traditionnel de l’ordination presbytérale équivaut explicitement les termes « *presbyteros* » et « *sacerdos* », contrairement aux allégations fallacieuses de Santogrossi. Inventant une réplique de l’abbé Cekada à son argument, Santogrossi finit par une dérobade en présupposant précisément sa conclusion qu’il cherche encore à fonder.

Santogrossi produit une fausse traduction de la forme sacramentelle traditionnelle du diaconat en vue de la solliciter au secours de son montage, en laissant entendre que la grâce pourrait apporter le pouvoir d’ordre (*potestas ordinis*).

Il suggère également **une substitution de termes dans la forme sacramentelle traditionnelle du rite épiscopal** pour alléguer d’une ambiguïté prétendue sur la signification de la « *plénitude du ministère* ». Santogrossi introduit en effet subrepticement une fausse traduction dans cette forme épiscopale sacramentelle essentielle de rite latin identifiée par Pie XII (1947), laissant croire que l’idée du sacerdoce en est absente, et que seule le terme « *ministère* » y figurerait, alors que le terme « *sacerdote* » y figure bien juste quelques mots avant l’expression « *plénitude du ministère* ».

Deuxième argument réfuté : les faits contredisent la signification du pouvoir d’Ordre épiscopal attribuée par Santogrossi à *Spiritus principalis* (à la manière du Père Lécuyer et d’Avrillé).

Santogrossi est déjà réfuté par la *Notitia IV* pour son interprétation du *Spiritus principalis*. Il produit une traduction abusive de « *hegemonikos* » par « *principalis* ».

Contrairement à ce qu’il affirme le bénédictin conciliaire, l’adjectif dérivé (*principalis*) ne peut transférer au mot (*Spiritus*) le sens du substantif (*Princeps*) pour lui conférer éventuellement la signification du pouvoir d’Ordre.

Santogrossi affirme ainsi fausement que le *Spiritus principalis* pourrait signifier le pouvoir de l’Ordre conféré (*potestas ordinis* épiscopale : plénitude des pouvoirs sacramentels) en sus de la grâce (*gratias ordinis*) du sacrement. Cette signification du *Spiritus principalis* donnée par Santogrossi est contredite par le rite Copte de simple bénédiction non sacramentelle d’un abbé.

Ajoutons que le *Spiritus principalis* du nouveau rite épiscopal conciliaire véhicule une hérésie adoptionniste et dynamiste condamnée par le concile d’Ephèse.

Troisième argument réfuté : l’absence d’univocité de la forme sacramentelle essentielle ne saurait être compensée par une « formule » (dite « *intégrale* ») prétendue ‘suffisamment’ implicite dans le nouveau rite épiscopal conciliaire.

Santogrossi réduit en effet la forme sacramentelle (cœur de la substance du sacrement) à une « formule » explicative.

Son texte introduit le sophisme moderniste du terme « formule » en lieu et place de la « *forme sacramentelle* » qui seule a un sens théologique précis et univoque.

Selon Santogrossi, la *forme sacramentelle* ne serait réduite qu'à une simple 'formule' qui ne serait qu'implicite'.

C'est à partir de cet échafaudage de sophismes que la pseudo-« démonstration finale » de Santogrossi enchaîne sophismes et confusions de termes et de concepts.

Le sophisme final de Santogrossi consiste en effet, à partir des deux précédents sophismes, à prétendre faussement que le *Spiritus principalis* signifierait le « *pouvoir d'Ordre épiscopal* » (*potestas ordinis*), car, selon lui, il signifierait de « *manière principale* » la juridiction de l'épiscopat.

Or, comme cette juridiction serait, selon Santogrossi, **inséparable du pouvoir d'Ordre épiscopal** (*potestas ordinis*), le *Spiritus principalis* exprimerait bien implicitement le pouvoir d'Ordre épiscopal (*potestas ordinis*) et donc le critère de Pie XII serait bien respecté par la nouvelle « *forme sacramentelle* » épiscopale conciliaire de Montini-Paul VI.

Pour effectuer cette fausse démonstration, Santogrossi recourt ici à plusieurs erreurs :

- la confusion entre la juridiction (pouvoir juridique d'organisation de l'Eglise et de sa hiérarchie) et ce qui est de nature non pas juridique mais ontologique (*potestas ordinis* de l'évêque ou pouvoir d'Ordre épiscopal, ou encore plénitude des pouvoirs spirituels, associée au caractère de nature ontologique, conférés *ex opere operato* par la consécration sacramentelle épiscopale valide)
- la prétention arbitraire que le *Spiritus principalis* serait spécifique à l'épiscopat, alors que cette même expression apparaît également dans la simple bénédiction non sacramentelle d'un abbé copte et dans l'intronisation non sacramentelle d'un patriarche oriental (prière (C) dite de Clément)¹², **car il signifie tout simplement un don pour le gouvernement, une grâce de pure juridiction et non pas des pouvoirs sacramentels.**
- la prétention que cet ensemble de sous-entendus seraient univoques, mais Santogrossi s'est déjà soustrait à cette obligation, car il a introduit précédemment son sophisme de la « signification implicite » selon un « degré d'univocité » : l'« implicitisme ».
- la prétention que la « *prédisposition à recevoir et posséder la juridiction d'une manière "principale", à savoir sans la recevoir d'un ordre supérieur* » **désignerait le « caractère épiscopal », expression qui dans le vocabulaire de Santogrossi désigne la juridiction de l'évêque**, mais peut aussi bien, selon lui, désigner le pouvoir d'Ordre épiscopal (*potestas ordinis*). Il peut aussi, toujours dans le langage charismatico-pentecôtiste de Santogrossi, signifier « un appel à Dieu, pour une *effusion maximale de l'Esprit-Saint* » (sic !)

Le texte de Santogrossi révèle une absence d'analyse de la théologie du Sacerdoce qui est exprimée par la forme « *transitive* » du nouveau rite « *sacramentel* » conciliaire.

En effet, la forme onctionniste du nouveau rite épiscopal conciliaire véhicule l'hérésie *dynamiste* condamnée par le concile d'Ephèse (canon 9). Nous invitons les lecteurs à se reporter à la *Notitia IV*¹⁹.

Signalons en outre que la forme de Paul VI est en usage depuis 1979 chez les Episcopaliens (**Anglicans américains**), ainsi que dans une secte théosophique américaine. Pourquoi ?.

Nous citons par ailleurs quelques exemples de rites pseudo « *sacramentels* » qui ruinent le sophisme de l'« *implicitisme* » inventé par Santogrossi pour les besoins de son article : les

¹² Et dont le Père Pierre-Marie d'Avrillé affirme sans aucunes preuves et contre les usages orientaux qu'elle « *a été* » sacramentelle dans le passé.

Zwingliens en Suisse, la version syriaque-orthodoxe de l'Anaphore de Chrysostome, l'Anaphore syriaque-orthodoxe de Xystus de Rome et le *Testamentum Domini*.

Le texte de Santogrossi rappelle le précédent de l'abbé Lugmayer qui inventa une fautive justification de la validité sacramentelle de l'anaphore d'Addaï et Mari, **dénuée pourtant de toute parole de consécration sacramentelle des Saintes Espèces**.

Par ailleurs l'« *implicitisme* » de Santogrossi est totalement ruiné par l'équivocité des traductions vernaculaires **officielles du Vatican** passées sous silence par Santogrossi.

Enfin, à rebours de l'argument de Santogrossi contre les formes sacramentelles identifiées et confirmées par Pie XII en 1947 dans *Sacramentum Ordinis* qu'il ne craint pas de qualifier d'« *ambiguës* », ce qui, selon lui, justifierait son invention du sophisme de l'« *implicitisme* », signalons **le fait certain et constatable** de l'incertitude de la version promulguée par Montini-Paul VI pour son nouveau rite conciliaire de consécration **à la Prêtrise**.

Pour finir, nous prenons acte également du silence de Santogrossi et de Tanoüarn sur le mensonge énorme de Montini-Paul VI affirmant dans sa « *Constitution apostolique* » *Pontificalis Romani* du 18 juin 1968 l'usage en 1968 de la nouvelle forme sacramentelle épiscopale dans les rites sacramentels orientaux.

Ce texte de l'abbé de Tanoüarn et d'Ansgar Santogrossi contient un florilège d'autres sophismes : tels sa trouvaille du « *degré d'univocité* », ou celle de « *l'effusion maximale du Saint Esprit* » [sic !], ou encore, autre sophisme de Santogrossi, doublé d'une traduction biaisée du rite traditionnel, celui de la « *signification implicite* » qui procéderait de « *connaissances implicites* ».

Nous avons aussi noté l'oxymore proprement absurde de l'« *Ecclésiovacantisme* » et montré son sens anti-théologique et **son non sens littéral**.

En conclusion nous ne pouvons que poser des questions sur la compétence et l'orthodoxie de l'abbé de Tanoüarn et de sa revue « *Objections* ».

La publication de cet article par la revue *Objections* pose la question du devenir des travaux théologiques dans la Tradition. Pour l'abbé de Tanoüarn, il serait salutaire pour lui et les âmes qui dépendent de lui, qu'il effectue de toute urgence cet examen et cet « *audit* » interne.

L'article de Santogrossi représente pour la revue *Objections*, la sanction qui cumule toutes ces tares et **constitue en un certain sens « une véritable référence » : cet article, il est vrai, qualifie désormais le niveau de cette revue**, qui ne vise qu'à impressionner les ignorants et les âmes simples.

L'abbé Cekada apporte une conclusion très nette en écrivant le 5 juillet 2006 :

« (...) *Quelques commentaires de la part du Fr. Pierre-Marie dans son pamphlet et du Frère Ansgar Santogrossi dans la revue 'Objections', sans avoir ni l'un ni l'autre effectué de recherches sérieuses sur les principes fondamentaux de la théologie sacramentelle, c'est là tout ce que les défenseurs du nouveau rite peuvent produire !* »

Je pense que nous sommes donc désormais fondés à affirmer que nous avons gagné sur le plan intellectuel le débat sur cette question.

Il demeure encore, bien sûr, de faire connaître au public nos conclusions."

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>